



LAURENTIDES

POUR

UNE BONNE CONVENTION LOCALE NÉGOCIÉE

STABILITÉ D'EMPLOI

MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

En ce mercredi 14 février 2018 se tenait la 13^e séance de négociation afin de convenir d'une convention collective locale. Lors de cette journée, nous avons abordé les congés sans solde, le mécanisme de conversion des heures ainsi que les modalités de paiement des salaires. Nous avons eu un retour de l'employeur concernant les règles d'éthique entre les parties ainsi que les conditions entourant la perte et la destruction des biens personnels.

Bien que nous ayons des congés sans solde à l'intérieur de nos conventions collectives, il est parfois très difficile de les obtenir. Notre projet de négociation permet un meilleur accès à ses congés, alors que la revendication patronale est de nous limiter dans l'obtention de ces congés.

En ce qui a trait aux modalités de paiement des salaires, nous désirons protéger le pou-

voir d'achat de nos membres en cas d'erreur sur la paye, alors que l'employeur, bien qu'il gère une enveloppe de 1 milliard de dollars par année, désire récupérer le plus rapidement possible des versements qui vous auraient été donnés par erreur.

Concernant la perte et la destruction des biens personnels, l'employeur désire que vous utilisiez vos assurances personnelles. Par exemple, si un bénéficiaire vous accroche vos lunettes et qu'elle se brise, à la place que l'employeur vous rembourse, vous devrez utiliser vos assurances personnelles. Belle stratégie pour faire augmenter, encore, le coût de nos assurances collectives.

Nous avons aussi présenté à l'employeur un mécanisme de conversion des heures. L'objectif derrière cette proposition est de créer des postes à temps complet. En effet, dans la catégorie 2, il y a 48 % des postes qui sont à temps partiel. 1 travailleur sur 2 vit dans la précarité. Nous croyons qu'en éliminant du temps supplémentaire, bien souvent obligatoire et en écartant l'utilisation des agences privées, nous pourrions créer plusieurs postes à temps complet. L'employeur a semblé accueillir favorablement notre demande mais demeure sceptique à l'intégrer à la convention collective.

Suivez nous sur Facebook STT Laurentides santé et services sociaux - CSN



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES
LAURENTIDES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - CSN

